**ANNEXE V – DOCUMENTS JUSTIFICATIFS POUR LE COFINANCEMENT**

Veuillez consulter [**l’appel de demandes**](https://genomequebec.com/wp-content/uploads/2025/07/Appel-de-demandes-1.pdf) du Programme d’innovation génomique à la commercialisation (Programme IGC) et [**les lignes directrices sur le financement de projets de recherche**](https://genomecanada.ca/wp-content/uploads/2024/11/Lignes-directrices-sur-le-financement_10_24-2.pdf) de Génome Canada pour plus de détails sur le cofinancement, y compris des exemples de documents requis. **Pour être admissible, tout cofinancement doit soutenir directement les objectifs du projet et être destiné aux coûts admissibles expressément demandés dans le budget de Génome Canada.**

Veuillez fournir des renseignements sur chaque source de cofinancement dans le tableau ci-dessous et **joindre les documents justificatifs**. **Numérotez la première page de chaque document justificatif (coin supérieur doit).** Indiquer le lien de chaque document au tableau de sources de financement de la section VI. Assurez-vous de regrouper les documents liés à chaque source de financement en utilisant le même numéro que la source de financement (p. ex., pour la source de financement 1 à la section VI). S'il y a trois documents justificatifs de la même source de financement, énumérez chacun comme 1a, 1b, 1c. Veuillez ajouter chaque document à vos favoris dans les PDF.

Une lettre d'appui est requise pour tout cofinancement. Des documents raisonnables à l'appui de la viabilité financière d'un organisme et de sa capacité à fournir le cofinancement sont également requis pour tous les organismes qui contribuent plus de 50 000 $ ou plus de 10% du co-financement total. Les états financiers (vérifiés lorsqu'ils sont disponibles), y compris le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie, sont requis pour les entreprises qui n'ont pas de rapports financiers ou annuels accessibles au public. D'autres renseignements supplémentaires fournissant un appui crédible à la viabilité financière de l'organisation et à sa capacité à respecter ses engagements de cofinancement (p. ex., communiqués de presse annonçant un nouveau financement important, projections de trésorerie) sont encouragés, le cas échéant.

Génome Canada ou Génome Québec peuvent demander des documents supplémentaires si nécessaire dans le cadre d’une diligence raisonnable. Les états financiers doivent être fournis sous forme de document PDF distinct des autres documents à l'appui. Tous les renseignements financiers, y compris les états financiers, demeurent confidentiels et ne sont pas fournis aux évaluateurs ou évaluatrices.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro du document** | **Organisation** | **Document joint** |
| 1a | Entreprise X | Lettre du PDG (1er septembre 2025) |
| 1b | Entreprise X | États financiers vérifiés |
| 1c | Entreprise X | Projections des flux de trésorerie |
| 2a |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |